

Réf: Dossier 297433

Avis de constitution

SOCIETE « MYMO BAT »

Siège ABIDJAN, COCODY ANGRE 9 EME TRANCHE,  
NON LOIN DE l'immeuble CGK, LOT 11449, ILOT 47, Lot  
11449, Ilot 47

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 24 Jan 2024, et enregistrés au CEPICI le 24 Jan 2024, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « MYMO BAT »

Objet : ADDUCTION D'EAU, FORAGE, ENVIRONNEMENT, SOUS-TRAITANCE, FONCIER, DIVERS.

Et pour la réalisation de l'objet social :

- l'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles.
- l'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux.
- la prise en location gérance de tous fonds de commerce.
- la prise de participation dans toute société existante ou devant être créée, et généralement, toute opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilière, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement

Capital 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social ABIDJAN, COCODY ANGRE 9 EME TRANCHE, NON LOIN DE l'immeuble CGK, LOT 11449, ILOT 47, Lot 11449, Ilot 47

Dirigeant(s) M AGNERO AKPA VICTOR BEDEL (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2024-B13-02914 du 27/03/2024 au  
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°16997/GTCA/RC/2024 du 27/03/2024

